

Orientation

8/10

CLAP

FICHE N°190 i

Version : 2

Directive 97/23/CE

Mots clés :

Autocouiseur

Fabrication

Ensemble

Marquage

Référence directive :

Article 3 § 1.2- 97/23/CE

Annexe I § 3.3- 97/23/CE

Accepté par le GTP :

28/02/2002

Accepté par le CLAP :

28/02/2002

Sujet : EES Fabrication - Format de marquage de l'année de fabrication des autocouiseurs

Question :

La directive exige-t-elle un format particulier pour le marquage de l'année de fabrication des autocouiseurs ?

Réponse :

Non.

L'année de fabrication peut par exemple être donnée par 4 chiffres (année de fabrication : yyyy) ou limitée à deux chiffres, associés au numéro de série (xxxx/yy).

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.